



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2021-070

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2021

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté / Direction de l'autonomie - DPPR

BFC-2020-02-03-00010 - 58 2020-020 EHPAD SUD MORVAN PASA 14 placesCD- (3 pages)

Page 4

ARS Bourgogne Franche-Comté / DOS-Département performance des soins hospitaliers/UTSH 58-89-71-39

BFC-2021-06-02-00001 - DECISION ARSBFC/DOS/PSH/2021-0656 portant prolongation dérogatoire d autorisation à prélever des cellules à des fins thérapeutiques au profit du CHRU de BESANCON (1 page)

Page 8

Direction départementale des territoires du Doubs / Service Economie

Agricole

BFC-2019-11-04-00023 - Autorisation tacite d'exploiter accordée au GAEC DE LA VIE PONT une surface agricole à CHAPELLE D'HUIN (25) et ETERNOZ (25) (1 page)

Page 10

Direction départementale des territoires du Jura / Service Economie Agricole

BFC-2021-01-05-00008 - accusé réception complet autorisation exploiter CLERC Florian (2 pages)

Page 12

BFC-2020-12-18-00036 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DE LA GRANGE (3 pages)

Page 15

BFC-2021-01-19-00033 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL Domaine MOREL (2 pages)

Page 19

BFC-2021-01-22-00010 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DU PRE COQUET (2 pages)

Page 22

BFC-2021-02-08-00021 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DU SAULCOIS (2 pages)

Page 25

BFC-2021-01-11-00009 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL SALVI (2 pages)

Page 28

BFC-2021-02-05-00004 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DES ELFES (2 pages)

Page 31

BFC-2020-12-18-00037 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC VERNAY (2 pages)

Page 34

BFC-2021-02-16-00006 - accusé réception complet autorisation exploiter MARILLER Lucas (3 pages)

Page 37

BFC-2021-01-25-00011 - accusé réception complet autorisation exploiter MONVOISIN Damien (2) (2 pages)

Page 41

BFC-2020-12-11-00038 - accusé réception complet autorisation exploiter REBOUILLAT Johann (2 pages)

Page 44

BFC-2021-01-25-00009 - accusé réception complet autorisation exploiter BARDOUX Jean-Luc (2 pages)

Page 47

BFC-2021-01-05-00007 - accusé réception complet autorisation exploiter BAUDET Alain (2 pages)	Page 50
BFC-2020-12-15-00003 - accusé réception complet autorisation exploiter BORDY Marylène (1) (2 pages)	Page 53
BFC-2020-12-15-00004 - accusé réception complet autorisation exploiter BORDY Marylène (2) (2 pages)	Page 56
BFC-2020-12-18-00034 - accusé réception complet autorisation exploiter CHARTON Aurélie (10 pages)	Page 59
BFC-2021-02-10-00005 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL BONNIER (2 pages)	Page 70
BFC-2021-02-08-00022 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DE L'ECUREUIL (2 pages)	Page 73
BFC-2020-12-18-00035 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DE LA CH'TITE FAMILLE (5 pages)	Page 76
BFC-2020-12-11-00037 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC COURDEROT (2 pages)	Page 82
BFC-2021-02-16-00005 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DE L'UPPERCUT (3 pages)	Page 85
BFC-2021-02-16-00007 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC STOLLER (2 pages)	Page 89
BFC-2021-01-25-00010 - accusé réception complet autorisation exploiter MONVOISIN Damien (1) (3 pages)	Page 92
BFC-2021-01-19-00032 - accusé réception complet autorisation exploiter SCEA GREENWOOD FARM (4 pages)	Page 96
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté /	
BFC-2021-06-04-00002 - arrêté 01 2021 07 du 04062021 compétences générales (4 pages)	Page 101
DRAAF Bourgogne Franche-Comté /	
BFC-2021-06-03-00002 - Arrêté interdépartemental n° 2021-49 Fixant les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation de coupe d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers après coupe rase (2 pages)	Page 106
DRAC Bourgogne Franche-Comté /	
BFC-2021-05-20-00005 - Arrêté nomination CDAOA 89 (1 page)	Page 109

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2020-02-03-00010

58 2020-020 EHPAD SUD MORVAN PASA 14
placesCD-

ARRETE ARSBFC/DA/2020-020

N° D 20-458

Autorisant la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Sud Morvan » à Moulins-Engilbert

Finess : 58 078 087 2

Le directeur général de l'ARS
Bourgogne Franche Comté

Le Président du Conseil
départemental de la Nièvre

VU le Code de la santé publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, ses articles L 312-1, L 313-1 et suivants, L 313-13 et suivants, ainsi que le livre III de la partie réglementaire ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Pierre PRIBILE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS) ;

VU le programme régional de santé (PRS) Bourgogne Franche Comté ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) Bourgogne Franche Comté ;

VU l'arrêté conjoint 2016-DA-R-239/D17-124 du 30 novembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'EHPAD « Sud Morvan » pour le fonctionnement de l'EHPAD « Sud Morvan », à compter du 4 janvier 2017 ;

VU le procès-verbal de la commission de sécurité du 11 juin 2019 ;

VU le résultat positif de la visite des locaux destinés au PASA, réalisée le 19 septembre 2019 par les services de l'ARS et du Conseil départemental ;

VU la décision ARS BFC/SG/2020-006 du 29 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Bourgogne Franche Comté ;

CONSIDERANT qu'une prise en charge adaptée des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladie neurodégénérative est un des objectifs du projet régional de santé ;

CONSIDERANT que l'installation d'un PASA au sein de l'établissement, répond aux besoins de la population et est compatible avec le PRIAC Bourgogne Franche Comté ;

ARRETEMENT

Article 1 :

L'autorisation visée à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, accordée au gestionnaire EHPAD « Sud Morvan » pour le fonctionnement de l'EHPAD « Sud Morvan » à Moulins-Engilbert, est modifiée.

L'établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

1°) Entité juridique :

N° FINESS	58 000 020 6
SIREN	265 800 136
Raison sociale	EHPAD « Sud Morvan »
Adresse	5 place Louis Lepère 58290 MOULINS-ENGILBERT
Statut Juridique	21 – établissement social communal

2°) Entité géographique : la capacité globale autorisée de 135 places n'est pas modifiée

N° FINESS	58 078 087 2
Dénomination	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Sud Morvan »
Adresse	5 place Louis Lepère 58290 MOULINS-ENGILBERT

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de places
500 – EHPAD	924 – Accueil pour personnes âgées	11 – hébergement complet internat	711 – personnes âgées dépendantes	135
	961 – PASA	21 – accueil de jour	436 – personnes Alzheimer ou maladie apparentée	0(*)

(*) pour les PASA, le nombre de places à saisir dans Finess est 0

Article 2 :

Concernant le PASA, 14 places sont identifiées pour prendre en charge des personnes âgées, en priorité des résidents, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladie neurodégénérative, et présentant des troubles du comportement.

Article 3 :

L'établissement est habilité à l'aide sociale départementale pour la totalité de sa capacité.

Article 4 :

L'autorisation visée à l'article 1 est assujettie aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées aux articles L 312-1 II et D 312-155-0-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 :

La durée initiale de l'autorisation, fixée par l'arrêté du 30 novembre 2016 est de 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032. **A l'issue de cette période, son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe** visée à l'article L 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du même code.

Article 6 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et du Président du Conseil départemental de la Nièvre.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC 2 place des savoirs 21000 DIJON) ou du Président du Conseil départemental de la Nièvre
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON)
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche Comté

Article 8 :

Le directeur de l'autonomie de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et le directeur général des services départementaux sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté et au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Nièvre.

A Dijon, le 3 février 2020

Pour le Directeur général,
Le Directeur de l'autonomie,

Damien PATRIAT



Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre,

Alain LASSUS



ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2021-06-02-00001

DECISION ARSBFC/DOS/PSH/2021-0656 portant
prolongation dérogatoire d autorisation à
prélever des cellules à des fins thérapeutiques au
profit du CHRU de BESANCON

DECISION ARSBFC/DOS/PSH/2021-0656 portant prolongation dérogatoire d'autorisation à prélever des cellules à des fins thérapeutiques au profit du CHRU de BESANCON

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre PRIBILE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté à compter du 9 janvier 2017,

VU la décision ARS BFC/SG/2020-011 du 1^{er} avril 2021, portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

VU la décision ARS de Franche Comté N°2011-091 en date du 21 janvier 2011, portant autorisation de prélèvements de cellules à des fins thérapeutiques,

VU la décision ARS de Franche Comté N°2015-424 en date du 16 septembre, portant renouvellement et prenant effet à compter du 21 janvier 2016,

Considérant la demande transmise par le CHRU de BESANCON,

Considérant que le dossier nécessite l'instruction par l'agence de biomédecine,

DECIDE

Article 1 : L'autorisation N°2015-424 accordée au CHRU de BESANCON afin de prélever des cellules à des fins thérapeutiques est prorogée **jusqu'au 20 novembre 2021** inclus.

Article 2 : L'autorisation concerne les prélèvements de :

- cellules souches hématopoïétiques issues du sang périphérique allogéniques,
- cellules souches hématopoïétiques issues du sang périphérique autologues,
- cellules mononuclées sang périphérique allogéniques,
- cellules mononuclées sang périphérique autologues.

Article 3 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles elle a été notifiée, de sa publication pour les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- un recours hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, 8, avenue de Ségur, 75350 Paris Cedex 07 SP,
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas 21 000 Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Article 4 : La directrice de l'organisation des soins de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice du CHRU de BESANCON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 2 juin 2021

**Pour le directeur général,
La directrice de l'organisation des soins**


Anne-Laure MOSER MOULAA

Direction départementale des territoires du
Doubs

BFC-2019-11-04-00023

Autorisation tacite d'exploiter accordée au
GAEC DE LA VIE PONT une surface agricole à
CHAPELLE D'HUIN (25) et ETERNOZ (25)



PRÉFECTURE DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires
Économie agricole et rurale
Unité aides aux projets agricoles et ruraux

Affaire suivie par : Marie-Eve SERMIER-PAQUIER
tél. 03.81.65.61.94 (touche 4)
fax 03 81 65 62 01
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à

GAEC DE LA VIE PONT

Chemin de la Vie Pont

25270 CHAPELLE D'HUIN

Besançon, le 04/11/2019

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 24/10/2019 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une surface totale de 73ha36a45ca située sur les communes de CHAPELLE D'HUIN et ETERNOZ (25), au titre de l'agrandissement du GAEC DE LA VIE PONT à CHAPELLE D'HUIN (25), dans le cadre de l'intégration de l'EARL MAIRE Thierry au sein du GAEC (25).

Votre dossier a été enregistré complet au 24/10/2019.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **24/02/2020 vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et par subdélégation,
le chef du service économie agricole et rurale,

Ludovic PAUL

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-05-00008

accusé réception complet autorisation exploiter
CLERC Florian



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur CLERC Florian
Impasse des murets
39360 VIRY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

- 5 JAN. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 8 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour **13 ha 89 a 54 ca** situés sur la commune de Cornod et exploités par vous-même (régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 8 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

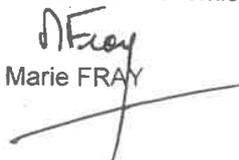
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 8 avril 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur CLERC Florian
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CORNOD		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZD 100	13 ha 45 a 29 ca	M. CLERC Patrice
ZD 103	0 ha 44 a 25 ca	M. CLERC Patrice

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-18-00036

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DE LA GRANGE



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

EARL DE LA GRANGE
M. GARNIER Joseph
8 route de Petit-Noir
Beauchemin
39120 CHEMIN

Lons-le-Saunier, le

18 DEC. 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 13 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour **127 ha 15 a 13 ca** situés sur les communes de Chaussin, Chemin, Annoire, Saint-Loup, Petit-Noir, Bousse-lange, Tichey et exploités par l'EARL DE LA GRANGE.

Votre dossier a été enregistré complet au 13 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13 avril 2021**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL DE LA GRANGE (M. Mme GARNIER Claude et Christine)
 DESCRIPTION DU PROJET : Entrée de M. GARNIER Joseph au sein de l'EARL en remplacement de ses parents
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CHAUSSIN		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZI 011	2 ha 12 a 80 ca	M. GARNIER Joseph
ZI 012	1 ha 85 a 90 ca	M. GARNIER Joseph
ZI 013	0 ha 20 a 30 ca	M. GARNIER Joseph
ZI 014	0 ha 22 a 60 ca	M. GARNIER Joseph
ZI 017	10 ha 66 a 10 ca	M. GARNIER Joseph
ZI 083	2 ha 68 a 80 ca	M. GARNIER Joseph -
Commune de CHEMIN		
ZI 014	0 ha 46 a 10 ca	Mmes BELLEVILLE Christelle, BAUDEGARD Marion et M. BAUDEGARD Adrien
ZH 083	3 ha 54 a 60 ca	M. GARNIER Bernard
ZE 007	2 ha 58 a 20 ca	M. Mme PIVARD Jean-Paul et Elisabeth
ZH 009	2 ha 03 a 30 ca	M. Mme PIVARD Jean-Paul et Elisabeth
ZE 011	6 ha 35 a 00 ca	Mme BLANGY Marianne
ZE 021	1 ha 98 a 30 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZE 070	2 ha 89 a 90 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 014	0 ha 91 a 60 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 015	0 ha 26 a 80 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 074	1 ha 99 a 50 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 075	0 ha 59 a 70 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZI 114	0 ha 11 a 40 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZI 115	1 ha 99 a 07 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZA 012	1 ha 19 a 00 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZE 066	3 ha 15 a 10 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 013	1 ha 80 a 00 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZB 001	1 ha 68 a 10 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZB 002	1 ha 62 a 50 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZB 003	1 ha 56 a 60 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 008	1 ha 25 a 60 ca	Commune de CHEMIN
ZH 076	2 ha 46 a 00 ca	Commune de CHEMIN
ZE 069	3 ha 00 a 00 ca	Mme BAUDRIMONT Martine
Commune d'ANNOIRE		
YA 051	1 ha 33 a 43 ca	Mme RICHARD Ginette
YA 052	1 ha 16 a 29 ca	Mme RICHARD Ginette
YA 053	0 ha 91 a 52 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
YA 054	3 ha 27 a 94 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
YA 055	6 ha 73 a 51 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
Commune de SAINT-LOUP		
ZA 003	1 ha 29 a 80 ca	Mme RICHARD Ginette

ZA 064	1 ha 50 a 76 ca	Mme RICHARD Ginette
ZI 050	0 ha 80 a 00 ca	Mme RICHARD Ginette
ZI 051	2 ha 12 a 10 ca	Mme RICHARD Ginette
ZK 079	2 ha 55 a 90 ca	Mme RICHARD Ginette
ZK 091	0 ha 24 a 00 ca	Mme PARIS Véronique
ZK 092	2 ha 42 a 90 ca	Mme PARIS Véronique
ZB 017	2 ha 38 a 16 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZB 022	1 ha 44 a 30 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZB 050	1 ha 00 a 00 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZD 050	1 ha 75 a 30 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 007	2 ha 99 a 10 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZH 008	3 ha 86 a 90 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZI 042	2 ha 15 a 00 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZK 072	1 ha 92 a 60 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZK 100	0 ha 49 a 97 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZC 106	1 ha 17 a 94 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZK 055	5 ha 18 a 60 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZE 068	0 ha 87 a 83 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZI 062	0 ha 40 a 71 ca	SCI DES POMMIERS
Commune de PETIT-NOIR		
ZD 068	1 ha 61 a 90 ca	M. Mme BERTHELIER Jean et Monique
ZD 036	1 ha 13 a 00 ca	M. Mme BERTHELIER Jean et Monique
Commune de BOUSSELANGE (21)		
ZC 038	0 ha 95 a 90 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
Commune de TICHEY (21)		
ZC 012	1 ha 20 a 60 ca	M. Mme GARNIER Claude et Christine
ZC 014	8 ha 23 a 00 ca	M. BERTHELIER Jean-Marie
ZC 015	2 ha 73 a 30 ca	M. BERTHELIER Jean-Marie

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-19-00033

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL Domaine MOREL



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL DOMAINE MOREL
MM. MOREL Valentin et Jean-Luc
8 rue Coittier
39800 POLIGNY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

19 JAN. 2021

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 24 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 30 a 32 ca en vigne situés sur la commune de Poligny et exploités par le domaine Philippe CHATILLON.

Votre dossier a été enregistré complet au 11 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 11 mai 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL Domaine MOREL (MM. MOREL Valentin et Jean-Luc)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de POLIGNY		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZE 274 en partie	0 ha 30 a 32 ca	M. CARTIER Bruno

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-22-00010

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DU PRE COQUET



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL DU PRE COQUET
M. PERRIER Eric
Le pré coquet – Les rasses
39310 LES MOLUNES

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

22 JAN. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 15 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour 3 ha 10 a 00 ca situés sur la commune de Septmoncel Les Molunes et exploités par vous-même (Régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 14 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL DU PRE COQUET (M. PERRIER Eric)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
AS 12 – AS 13	3 ha 10 a 00 ca	Mme GUICHON née GRUET-MASSON

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-08-00021

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DU SAULCOIS



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL DU SAULCOIS
M. POULAIN Bernard et Charly
64 rue du Saulçois
39120 PETIT-NOIR

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

08 FEV. 2021

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 22 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour 1 ha 11 a 00 ca situés sur la commune de Petit-Noir et exploités par M. BECOULET Michel (propriétaire).

Votre dossier a été enregistré complet au 22 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

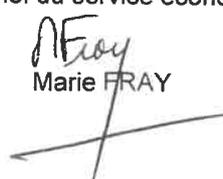
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 22 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL DU SAULCOIS (MM. POULAIN Bernard et Charly)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de PETIT-NOIR		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZB 110	1 ha 11 a 00 ca	M. BECOULET Michel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-11-00009

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL SALVI



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL SALVI
M. SALVI Bernard
43 chemin de la scie
39400 BELLEFONTAINE

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le **11 JAN. 2021**

Monsieur

Vous avez déposé auprès de mes services, le 24 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour 5 ha 26 a 50 ca situés sur la commune de Chapelle des Bois et exploités par M. LEDUC Hervé (régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 24 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 24 avril 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
Le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL SALVI (M. SALVI Bernard)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CHAPELLE-DES-BOIS		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
D 291	4 ha 07 a 80ca	M. CORDIER Michel
D 372	0 ha 42 a 90 ca	M. CORDIER Michel
P 373	0 ha 09 a 30 ca	M. CORDIER Michel
P 374	0 ha 66 a 50 ca	M. CORDIER Michel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-05-00004

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC DES ELFES



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

GAEC DES ELFES
M. Mme COLLOMBAT Franck et Marie-
Bénédicte
3 rue des chênes
39130 LARGILLAY-MARSONNAY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

- 5 FEV. 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 13 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 54 a 70 ca situés sur la commune de Largillay et exploités par l'EARL DES GRILLONS.

Votre dossier a été enregistré complet au 13 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 13 mai 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : GAEC DES ELFES (M. Mme COLLOMBAT Franck et Marie-Bénédicte)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de LARGILLAY		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZC 034	2 ha 54 a 70 ca	GAEC DES ELFES

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-18-00037

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC VERNAY

GAEC VERNAY
MM. VERNAY Didier et Laurent
7 rue du village
39140 COSGES

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

18 DEC. 2020

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 10 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour **10 ha 60 a 49 ca** situés sur la commune de Bletterans et exploités par M. FAIVRE Emmanuel.

Votre dossier a été enregistré complet au 10 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 10 avril 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

DEMANDEUR : GAEC VERNAY (MM. VERNAY Didier et Laurent)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de Bletterans		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZC 001	7 ha 15 a 59 ca	M. BRENOT Guy
ZC 050	0 ha 98 a 90 ca	M. BRENOT Guy
ZC 051	2 ha 46 a 00 ca	M. BRENOT Guy

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-16-00006

accusé réception complet autorisation exploiter
MARILLER Lucas



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur MARILLER Lucas
3 sous le Dievant
39270 CHAVERIA

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

16 FEV. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 28 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour 89 ha 85 a 95 ca situés sur les communes de Moutonne, Beffia, Marigna, Présilly, Orgelet, Nancuisse et exploités par M. MARILLER Eric.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 mai 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole

M. Fray
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur MARILLER Lucas

DESCRIPTION DU PROJET : Installation de Lucas sur l'exploitation de son père Eric

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MOUTONNE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
A 428	0 ha 20 a 70 ca	Mme MARILLER Solange
A 450	0 ha 40 a 70 ca	Mme MARILLER Solange
A 452	0 ha 27 a 05 ca	Mme MARILLER Solange
A 454	0 ha 85 a 85 ca	Mme MARILLER Solange
A 462	0 ha 38 a 20 ca	Mme MARILLER Solange
A 493	0 ha 25 a 30 ca	Mme MARILLER Solange
A 495	0 ha 11 a 40 ca	Mme MARILLER Solange
A 684	0 ha 28 a 74 ca	Mme MARILLER Solange
ZB 068	0 ha 57 a 30 ca	Mme MARILLER Solange
A 693	0 ha 01 a 31 ca	Commune de MOUTONNE
ZA 031	9 ha 93 a 80 ca	Commune de MOUTONNE
ZB 095	0 ha 01 a 02 ca	Commune de MOUTONNE
ZB 089	1 ha 41 a 10 ca	M. MARILLER Eric
ZA 025	1 ha 39 a 90 ca	M. MARILLER Eric
A 525	2 ha 74 a 53 ca	M. MARILLER Eric
ZA 040	1 ha 13 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 094	6 ha 14 a 30 ca	M. MARILLER Eric
A 338	0 ha 61 a 05 ca	M. MARILLER Eric
A 339	0 ha 85 a 50 ca	M. MARILLER Eric
A 340	0 ha 28 a 00 ca	M. MARILLER Eric
A 502	0 ha 20 a 28 ca	M. MARILLER Eric
A 503	0 ha 35 a 70 ca	M. MARILLER Eric
A 504	0 ha 02 a 60 ca	M. MARILLER Eric
A 525	2 ha 74 a 52 ca	M. MARILLER Eric
A 689	0 ha 24 a 28 ca	M. MARILLER Eric
A 691	0 ha 21 a 43 ca	M. MARILLER Eric
ZA 005	1 ha 06 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZA 020	4 ha 21 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZA 021	1 ha 63 a 40 ca	M. MARILLER Eric
ZA 025	5 ha 41 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZB 043	2 ha 53 a 60 ca	M. MARILLER Eric
ZB 012	1 ha 56 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZB 016	0 ha 99 a 50 ca	M. MARILLER Eric
ZB 031	0 ha 76 a 30 ca	M. MARILLER Eric
ZB 034	6 ha 03 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 052	1 ha 38 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZB 054	0 ha 07 a 20 ca	M. MARILLER Eric
ZB 056	1 ha 16 a 90 ca	M. MARILLER Eric

ZB 057	3 ha 24 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZB 058	1 ha 72 a 90 ca	M. MARILLER Eric
ZB 059	0 ha 87 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 060	2 ha 90 a 40 ca	M. MARILLER Eric
ZB 061	0 ha 92 a 90 ca	M. MARILLER Eric
Commune de BEFFIA		
ZB 059	9 ha 74 a 05 ca	M. MARILLER Eric
Commune de MARIGNA		
ZC 036	4 ha 48 a 19 ca	M. MARILLER Eric
Commune de NANCUISE		
ZE 061	0 ha 96 a 53 ca	M. MARILLER Eric
ZE 066	0 ha 77 a 80 ca	M. MARILLER Eric
Commune de PRESILLY		
ZE 015	1 ha 69 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZE 016	2 ha 08 a 60 ca	M. MARILLER Eric
Commune d'ORGELET		
ZN 020	0 ha 19 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZN 084	1 ha 62 a 20 ca	M. MARILLER Eric
ZN 086	0 ha 07 a 92 ca	M. MARILLER Eric

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-25-00011

accusé réception complet autorisation exploiter
MONVOISIN Damien (2)



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur MONVOISIN Damien
6 rue du lieutenant Froidurot
39200 SAINT-CLAUDE

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

25 JAN. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 15 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour **10 ha 75 a 00 ca** situés sur la commune de Bellecombe et exploités par le GAEC ANDRE Frères.

Votre dossier a été enregistré complet au 21 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21 mai 2021**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur MONVOISIN Damien

DESCRIPTION DU PROJET : Installation

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de BELLECOMBE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
B 159 - B 165 – B 500 B 508 – B 517	10 ha 75 a 00 ca	M. VERGUET Michel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-11-00038

accusé réception complet autorisation exploiter
REBOUILLAT Johann



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur REBOUILLAT Johann
1 rue des roses
39120 LES HAYS

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

11 DEC. 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 7 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour **87 ha 09 a 66 ca** situés sur les communes de Les Hays, Les Essards-Taignevaux, Bellevesvres et exploités par Mme REBOUILLAT Nelly.

Votre dossier a été enregistré complet au 7 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **7 avril 2020**, vous **bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur REBOUILLAT Johann
 DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de LES HAYS		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZB 045	0 ha 47 a 06 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZE 061	3 ha 16 a 80 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZE 062	0 ha 49 a 63 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZI 094	3 ha 98 a 10 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZI 101	6 ha 92 a 70 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 037	5 ha 80 a 90 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 038	21 ha 31 a 21 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZH 002	1 ha 31 a 42 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZH 003	2 ha 89 a 64 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZH 073	0 ha 55 a 42 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZH 074	0 ha 53 a 56 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZH 102	1 ha 22 a 65 ca	Mme REBOUILLAT Nelly et M. REBOUILLAT Jordan
ZH 122	4 ha 36 a 04 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZI 095 A	0 ha 70 a 10 ca	M. REBOUILLAT Fabrice
ZI 095 B	1 ha 26 a 90 ca	M. REBOUILLAT Fabrice
ZH 075	1 ha 17 a 08 ca	Mme DESPRES Rolande
ZI 014	3 ha 96 a 46 ca	M. BERTHELIER Roland
ZE 052	1 ha 36 a 59 ca	M. DESPRES Yves
ZH 005	3 ha 25 a 09 ca	M. DESPRES Yves
ZH 006	0 ha 60 a 95 ca	M. DESPRES Yves
ZH 053	3 ha 19 a 96 ca	Mme ROUGE Claudie
ZH 054	0 ha 40 a 09 ca	Mme ROUGE Claudie
ZH 055	0 ha 57 a 87 ca	Mme ROUGE Claudie
ZH 004	1 ha 26 a 48 ca	Mme MALESSARD Christine
ZE 054	1 ha 00 a 40 ca	M. GUYON Jean
Commune des ESSARDS -TAIGNEVAUX		
ZD 014	0 ha 41 a 12 ca	M. MORIN Rolland
Commune de BELLEVESVRE (71)		
ZB 004	0 ha 58 a 51 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 005	1 ha 54 a 72 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 008 J	1 ha 31 a 95 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 008 K	1 ha 31 a 95 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 010	5 ha 08 a 88 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 017	0 ha 77 a 02 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 018	0 ha 47 a 72 ca	Mme REBOUILLAT Nelly
ZB 122	3 ha 74 a 69 ca	Mme REBOUILLAT Nelly

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-25-00009

accusé réception complet autorisation exploiter
BARDOUX Jean-Luc



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur BARDOUX Jean-Luc
14 rue des prés verts
39120 CHENE-BERNARD

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

25 JAN. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, une demande d'autorisation d'exploiter pour **9 ha 02 a 14 ca** situés sur la commune de Chêne-Bernard et exploités par Mme GUERAUD Denise (Régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 7 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 7 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur BARDOUX Jean-Luc
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement (Régularisation)
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CHENE-BERNARD		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZC 41	5 ha 86 a 00 ca	M. PELISSARD Robert
ZC 45	2 ha 89 a 30 ca	M. PELISSARD Robert
ZC 84	0 ha 26 a 84 ca	M. PELISSARD Robert

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-05-00007

accusé réception complet autorisation exploiter
BAUDET Alain

Monsieur BAUDET Alain
114 chemin des grands prés
39210 DOMBLANS

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le **- 5 JAN. 2021**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour **3 ha 97 a 00 ca** situés sur la commune de Domblans et exploités par M. MEDIGUE Thierry (régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 9 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

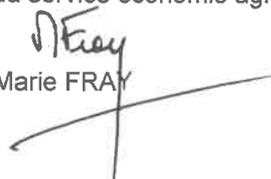
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 9 avril 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

DEMANDEUR : Monsieur BAUDET Alain
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de DOMBLANS		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZC 002	3 ha 97 a 00 ca	M. ROY Patrick

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-15-00003

accusé réception complet autorisation exploiter
BORDY Marylène (1)



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Madame BORDY Marylène
2 rue les mésanges
39230 CHAUMERGY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

15 DEC. 2020

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 8 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 31 a 80 ca en vigne situés sur la commune de Montmorot et exploités par M. GUITON Claude.

Votre dossier a été enregistré complet au 8 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **8 avril 2021, vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole

Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Madame BORDY Marylène
DESCRIPTION DU PROJET : Installation en viticulture
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MONTMOROT		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
AM 048	0 ha 03 a 60 ca	M. GUITON Claude
AM 049	0 ha 02 a 40 ca	M. GUITON Claude
AM 050	0 ha 06 a 46 ca	M. GUITON Claude
AM 051	0 ha 09 a 67 ca	M. GUITON Claude
AM 052	0 ha 09 a 67 ca	M. GUITON Claude

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-15-00004

accusé réception complet autorisation exploiter
BORDY Marylène (2)



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Madame BORDY Marylène
2 rue les mésanges
39230 CHAUMERGY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le **15 DEC. 2020**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 8 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 17 a 18 ca en vigne situés sur la commune de Passenans et exploités par M. MICHAUD David.

Votre dossier a été enregistré complet au 8 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **8 avril 2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole

Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Madame BORDY Marylène
DESCRIPTION DU PROJET : Installation en viticulture
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune DE PASSENANS		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZL 057	0 ha 17 a 18 ca	M. MINY Jean-Pierre

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-18-00034

accusé réception complet autorisation exploiter
CHARTON Aurélie



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Madame CHARTON Aurélie
14 Les guillons
39150 GRANDE-RIVIERE

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

18 DEC. 2020

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 10 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour **316 ha 09 a 03 ca** situés sur les communes de Andelot-en-Montagne, Meussia, Grande-Rivière, Saint-Pierre, Saint-Lupicin, Saint-Claude, Les Crozets, Cuttura, Ravilloles, Nanchez (Prénoval et la Chaux des Prés) et exploités par le GAEC CHARTON.

Votre dossier a été enregistré complet au 10 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **10 avril 2021**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Madame CHARTON Aurélie

DESCRIPTION DU PROJET : Installation au sein du GAEC CHARTON en remplacement de M. CHARTON Jean-Jacques

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune d'ANDELOT-EN-MONTAGNE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZA 012	0 ha 26 a 20 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 003	1 ha 73 a 50 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 005	3 ha 92 a 50 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 012	1 ha 16 a 60 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 096	0 ha 40 a 70 ca	M. CHARTON Yannick
ZA 019	0 ha 45 a 90 ca	Mme DIEBOLT M. Pascale
ZB 019	2 ha 89 a 00 ca	Mme DIEBOLT M. Pascale
ZE 028	6 ha 35 a 00 ca	Mme ARDIET Monique
ZB 051	0 ha 30 a 50 ca	Mme BOURGEOIS Anne-Marie
ZA 013	4 ha 08 a 00 ca	Mme BOURGEOIS Anne-Marie
ZB 095	0 ha 50 a 00 ca	M. VALLET Pierre
ZC 011	0 ha 67 a 50 ca	M. VALLET Pierre
ZD 054	0 ha 29 a 60 ca	M. VALLET Pierre
ZA 011	3 ha 17 a 10 ca	M. VALLET Pierre
ZB 027	0 ha 87 a 80 ca	M. VALLET Pierre
ZB 049	1 ha 02 a 20 ca	M. VALLET Pierre
ZB 050	0 ha 78 a 50 ca	M. VALLET Pierre
ZB 094	0 ha 09 a 40 ca	M. VALLET Pierre
ZA 036	0 ha 40 a 70 ca	Mme VALLET Odile
ZA 037	0 ha 27 a 80 ca	Mme VALLET Odile
ZA 038	0 ha 84 a 80 ca	Mme VALLET Odile
ZA 020	3 ha 79 a 00 ca	M. PERNOT François
ZB 026	1 ha 84 a 80 ca	M. PERNOT François
Commune de MEUSSIA		
A 161	0 ha 04 a 30 ca	M. CHARTON Yannick
B 038	0 ha 29 a 20 ca	M. CHARTON Yannick
C 020	0 ha 08 a 00 ca	M. CHARTON Yannick
C 068	0 ha 26 a 15 ca	M. CHARTON Yannick
C 316	0 ha 08 a 50 ca	M. CHARTON Yannick
C 412	0 ha 20 a 60 ca	M. CHARTON Yannick
C 510	0 ha 14 a 80 ca	M. CHARTON Yannick
C 747	0 ha 35 a 30 ca	M. CHARTON Yannick
D 143	0 ha 21 a 30 ca	M. CHARTON Yannick
AB 191	0 ha 17 a 32 ca	M. CHARTON Yannick
C 355	0 ha 24 a 50 ca	M. CHARTON Yannick
AB 195	0 ha 18 a 15 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 034	0 ha 29 a 10 ca	M. CHARTON Yannick
B 152	0 ha 29 a 00 ca	M. CHARTON Yannick

ZB 022	0 ha 28 a 77 ca	M. CHARTON Yannick
C 647	1 ha 78 a 80 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 023	1 ha 26 a 75 ca	M. CHARTON Yannick
AB 192	0 ha 18 a 23 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 030	8 ha 14 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 031	0 ha 29 a 75 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 157	1 ha 67 a 53 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 188	7 ha 42 a 41 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 488	0 ha 16 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 489	0 ha 03 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 017	2 ha 30 a 90 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 025	0 ha 20 a 19 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 026	0 ha 65 a 25 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 027	0 ha 02 a 02 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 187	4 ha 68 a 90 ca	M. BOISSON Joël
AB 193	0 ha 09 a 60 ca	Mme ARBEY Christiane
ZB 010	1 ha 39 a 21 ca	Mme ARBEY Christiane
Commune de GRANDE RIVIERE – CHATEAU		
ZT 020	0 ha 82 a 50 ca	M. CHARTON Yannick
ZK 039	4 ha 24 a 80 ca	M. CHARTON Yannick
ZN 007	1 ha 69 a 30 ca	M. CHARTON Yannick
ZK 083	0 ha 09 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 018	0 ha 04 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 084	2 ha 12 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 085	1 ha 04 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 085	0 ha 18 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 086	0 ha 27 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 088	0 ha 57 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 089	0 ha 03 a 75 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 050	0 ha 12 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 119	0 ha 42 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 071	1 ha 95 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZM 032	0 ha 72 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 132	1 ha 03 a 53 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 006	0 ha 34 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZT 021	0 ha 36 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZT 022	0 ha 58 a 70 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
E 672	0 ha 51 a 15 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
F 325	0 ha 34 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 003	3 ha 00 a 90 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 044	6 ha 64 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 123	2 ha 75 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZE 016	0 ha 79 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 068	0 ha 45 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 018	0 ha 52 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe

Commune de GRANDE-RIVIERE - CHATEAU (suite)		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZK 083	0 ha 09 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 018	0 ha 04 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 084	2 ha 12 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 085	1 ha 04 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 085	0 ha 18 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 086	0 ha 27 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 088	0 ha 57 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 089	0 ha 03 a 75 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 050	0 ha 12 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 119	0 ha 42 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 071	1 ha 95 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZM 032	0 ha 72 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 132	1 ha 03 a 53 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 006	0 ha 34 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZT 021	0 ha 36 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZT 022	0 ha 58 a 70 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
E 672	0 ha 51 a 15 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
F 325	0 ha 34 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 003	3 ha 00 a 90 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 044	6 ha 64 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 123	2 ha 75 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZE 016	0 ha 79 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZK 068	0 ha 45 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 018	0 ha 52 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZI 065	0 ha 43 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZC 006	1 ha 29 a 00 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZD 027	1 ha 20 a 00 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZK 049	0 ha 21 a 50 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZH 045	1 ha 53 a 80 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZI 136	9 ha 51 a 00 ca	M. GUYARD Marc
ZK 051	0 ha 32 a 50 ca	M. GUYARD Marc
ZK 036	0 ha 97 a 00 ca	Mme CAHUET Viviane
ZK 037	0 ha 70 a 70 ca	Mme CAHUET Viviane
ZE 012	12 ha 27 a 40 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZE 017	0 ha 85 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 008	2 ha 23 a 30 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 014	1 ha 84 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 090	15 ha 34 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 024	6 ha 72 a 70 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 001	0 ha 98 a 60 ca	GAEC CHARTON
ZK 063	2 ha 18 a 00 ca	GAEC CHARTON
ZI 096	1 ha 75 a 30 ca	GAEC CHARTON
ZK 084	4 ha 56 a 96 a	GAEC CHARTON
ZK 087	0 ha 00 a 60 ca	GAEC CHARTON

ZI 065	0 ha 43 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZC 006	1 ha 29 a 00 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZD 027	1 ha 20 a 00 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZK 049	0 ha 21 a 50 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZH 045	1 ha 53 a 80 ca	M. CHARTON Jean-Noël
ZI 136	9 ha 51 a 00 ca	M. GUYARD Marc
ZK 051	0 ha 32 a 50 ca	M. GUYARD Marc
ZK 036	0 ha 97 a 00 ca	Mme CAHUET Viviane
ZK 037	0 ha 70 a 70 ca	Mme CAHUET Viviane
ZE 012	12 ha 27 a 40 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZE 017	0 ha 85 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 008	2 ha 23 a 30 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 014	1 ha 84 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 090	15 ha 34 a 00 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 024	6 ha 72 a 70 ca	Commune de GRANDE-RIVIERE
ZK 001	0 ha 98 a 60 ca	GAEC CHARTON
ZK 063	2 ha 18 a 00 ca	GAEC CHARTON
ZI 096	1 ha 75 a 30 ca	GAEC CHARTON
ZK 084	4 ha 56 a 96 a	GAEC CHARTON
ZK 087	0 ha 00 a 60 ca	GAEC CHARTON
E 666	0 ha 85 a 65 ca	M. PIARD Michel
ZC 005	0 ha 20 a 80 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZK 010	0 ha 39 a 10 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZK 011	1 ha 63 a 80 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZL 043	0 ha 41 a 30 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZM 014	4 ha 74 a 70 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZM 027	0 ha 25 a 40 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZM 040	0 ha 24 a 60 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZM 044	0 ha 26 a 50 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZN 022	1 ha 11 a 00 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZN 023	0 ha 98 a 00 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZK 056	0 ha 25 a 90 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZK 057	0 ha 67 a 10 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZK 026	1 ha 66 a 50 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
Commune de SAINT-PIERRE		
ZB 010	8 ha 25 a 00 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 057	4 ha 97 a 60 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 067	8 ha 19 a 80 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 069	3 ha 91 a 80 ca	M. CHARTON Yannick
ZB 103	1 ha 09 a 95 ca	M. CHARTON Yannick
C 850	0 ha 38 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 053	7 ha 03 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 061	1 ha 97 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 108	2 ha 04 a 76 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZA 015	1 ha 08 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe

ZA 016	0 ha 33 a 70 ca	Mme CAHUET Viviane
ZA 014	1 ha 54 a 40 ca	Mme CAHUET Simone
ZA 002	0 ha 93 a 30 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZA 004	0 ha 22 a 30 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
ZA 005	2 ha 26 a 60 ca	MM. DELACROIX Pascal et Jean-Pierre
Commune de SAINT-LUPICIN		
AE 023	0 ha 39 a 85 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AE 043	0 ha 02 a 45 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AE 049	0 ha 28 a 86 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AE 056	0 ha 29 a 16 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AE 063	0 ha 36 a 71 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AE 064	0 ha 11 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AH 005	0 ha 48 a 62 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AH 007	0 ha 10 a 72 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AH 008	1 ha 96 a 05 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AH 013	0 ha 32 a 15 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AH 015	0 ha 34 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AI 002	0 ha 19 a 16 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AI 026	0 ha 62 a 43 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AK 097	0 ha 29 a 02 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 014	0 ha 48 a 88 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 015	0 ha 04 a 52 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 016	0 ha 15 a 45 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 019	0 ha 08 a 07 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 020	0 ha 06 a 67 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AV 021	0 ha 12 a 08 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
Y 018	0 ha 03 a 89 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AY 030	0 ha 07 a 09 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AR 152	0 ha 92 a 14 ca	Mme ROUX Fabienne
AR 153	0 ha 33 a 60 ca	Mme ROUX Fabienne
AI 044	0 ha 63 a 87 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AI 056	0 ha 48 a 56 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AI 034	1 ha 02 a 58 ca	M. COLLETAZ Michel
AI 037	0 ha 23 a 45 ca	M. COLLETAZ Michel
AI 039	0 ha 34 a 28 ca	M. COLLETAZ Michel
AI 040	0 ha 24 a 45 ca	M. COLLETAZ Michel
AI 041	0 ha 08 a 09 ca	M. COLLETAZ Michel
AI 043	0 ha 05 a 71 ca	M. COLLETAZ Michel
AV 035	1 ha 17 a 66 ca	M. COLLETAZ Michel
AV 039	0 ha 30 a 09 ca	M. COLLETAZ Michel
AV 040	0 ha 09 a 40 ca	M. COLLETAZ Michel
AE 015	0 ha 41 a 13 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 016	0 ha 43 a 50 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 022	1 ha 38 a 90 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 038	1 ha 95 a 59 ca	Mme PERRIER Jeanne

AE 039	0 ha 16 a 13 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 041	0 ha 04 a 23 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 052	0 ha 31 a 43 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 059	0 ha 18 a 01 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 060	0 ha 08 a 30 ca	Mme PERRIER Jeanne
AE 069	0 ha 57 a 63 ca	Mme PERRIER Jeanne
AR 147	2 ha 45 a 86 ca	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
AR 148	0 ha 16 a 91 ca	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
AR 149	1 ha 16 a 60 ca	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
Commune de SAINT-CLAUDE		
C 097	0 ha 45 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
C 098	0 ha 60 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
C 107	0 ha 63 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
C 108	2 ha 40 a 18 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
Commune de LES CROZETS		
ZB 027	4 ha 91 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 059	0 ha 09 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
ZB 031	0 ha 90 a 00 ca	Mme BERREZ Rose
Commune de CUTTURA		
AB 290	0 ha 22 a 60 ca	M. CHARTON Yannick
A 344	0 ha 17 a 70 ca	M. CHARTON Yannick
AB 140	0 ha 13 a 10 ca	M. CHARTON Yannick
AB 240	0 ha 41 a 03 ca	M. CHARTON Yannick
AB 286	0 ha 19 a 90 ca	M. CHARTON Yannick
AB 298	0 ha 16 a 89 ca	M. CHARTON Yannick
AB 366	0 ha 25 a 40 ca	M. CHARTON Yannick
B 255	0 ha 09 a 61 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 402	0 ha 33 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 403	0 ha 13 a 07 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 404	0 ha 06 a 44 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 405	1 ha 95 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 406	0 ha 13 a 74 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 415	0 ha 63 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 416	0 ha 44 a 85 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
B 638	0 ha 34 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 029	0 ha 33 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 030	0 ha 31 a 10 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 150	0 ha 68 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 201	0 ha 13 a 64 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 204	0 ha 12 a 91 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 212	0 ha 27 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 213	0 ha 07 a 40 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 419	0 ha 52 a 75 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 421	1 ha 03 a 20 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 154	0 ha 33 a 60 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe

AB 198	0 ha 18 a 98 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 208	0 ha 11 a 75 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 223	0 ha 45 a 30 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 202	0 ha 28 a 16 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 211	0 ha 15 a 80 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 289	0 ha 08 a 77 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 293	0 ha 05 a 74 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 116	0 ha 13 a 54 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 120	0 ha 22 a 50 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
AB 080	0 ha 00 a 23 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 082	0 ha 00 a 08 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 128	0 ha 16 a 97 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 130	0 ha 09 a 99 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 134	0 ha 00 a 78 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 126	0 ha 04 a 80 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 127	0 ha 25 a 60 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 129	0 ha 06 a 72 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 137	0 ha 00 a 17 ca	Mme DELATOURE Fernande
AB 054	0 ha 07 a 50 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AB 055	0 ha 19 a 92 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AB 280	0 ha 21 a 20 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AB 282	0 ha 06 a 04 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AB 303	0 ha 42 a 00 ca	Mme MORNICO née CORTINOVIS
AB 472	0 ha 12 a 98 ca	M. RINOLFI Laurent
B 631	0 ha 59 a 20 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 115	0 ha 32 a 40 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 117	0 ha 12 a 82 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 214	0 ha 27 a 50 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 234	0 ha 41 a 30 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 237	0 ha 36 a 70 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 319	0 ha 11 a 53 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 470	0 ha 13 a 44 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 119	0 ha 28 a 00 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 112	0 ha 20 a 00 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 043	0 ha 13 a 75 ca	M. RINOLFI Laurent
AC 001	0 ha 26 a 08 ca	M. RINOLFI Laurent
AC 002	0 ha 61 a 60 ca	M. RINOLFI Laurent
AC 003	0 ha 24 a 10 ca	M. RINOLFI Laurent
AC 006	0 ha 24 a 12 ca	M. RINOLFI Laurent
AB 114	0 ha 39 a 70 ca	SCI W 2P Foncier
AB 209	0 ha 20 a 90 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 299	0 ha 22 a 21 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 307	0 ha 26 a 89 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 361	0 ha 26 a 00 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 363	0 ha 24 a 00 ca	M. CAPELLI Jean-Claude

AB 288	0 ha 10 a 00 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
B 533	0 ha 15 a 32 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
A 015	0 ha 32 a 10 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 251	0 ha 10 a 40 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
B 537	0 ha 09 a 70 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 161	0 ha 06 a 64 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 340	0 ha 13 a 70 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AC 578	0 ha 06 a 51 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AC 412	0 ha 05 a 82 ca	M. CAPELLI Jean-Claude
AB 037	0 ha 06 a 40 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 038	0 ha 20 a 20 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 121	0 ha 20 a 10 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 155	0 ha 12 a 28 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 158	0 ha 12 a 60 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 179	0 ha 17 a 60 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 188	0 ha 53 a 00 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 308	0 ha 52 a 50 ca	M. LAMOURET Daniel
AC 080	0 ha 10 a 60 ca	M. LAMOURET Daniel
AC 198	0 ha 07 a 20 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 302	0 ha 17 a 50 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 110	0 ha 06 a 00 ca	M. LAMOURET Daniel
AB 111	0 ha 10 a 50 ca	M. LAMOURET Daniel
Commune de RAVILLOLES		
AD 344	0 ha 00 a 37 ca	M. CHARTON Yannick
AB 106	0 ha 08 a 61 ca	Mme DELATOUR Fernande
AC 319	0 ha 16 a 49 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 261	0 ha 21 a 24 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 266	0 ha 44 a 63 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 267	0 ha 08 a 47 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 269	0 ha 00 a 28 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 271	0 ha 11 a 50 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 340	0 ha 07 a 60 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 341	0 ha 08 a 00 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 193	0 ha 30 a 80 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 270	0 ha 01 a 91 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 282	0 ha 29 a 40 ca	Mme DELATOUR Fernande
AE 301	0 ha 11 a 64 ca	Mme DELATOUR Fernande
AD 283	0 ha 02 a 75 ca	SCI W 2P Foncier
AD 386	0 ha 03 a 86 ca	SCI W 2P Foncier
AD 052	0 ha 46 a 70 ca	M. DELATOUR Marc
AD 053	0 ha 10 a 79 ca	M. DELATOUR Marc
AD 060	0 ha 05 a 67 ca	M. DELATOUR Marc
AD 070	0 ha 33 a 00 ca	M. DELATOUR Marc
AD 079	0 ha 23 a 10 ca	M. DELATOUR Marc
AD 096	0 ha 29 a 30 ca	M. DELATOUR Marc

AE 303	0 ha 10 a 64 ca	M. DELATOUR Marc
AE 306	0 ha 09 a 38 ca	M. DELATOUR Marc
AE 316	0 ha 31 a 28 ca	M. DELATOUR Marc
AE 319	0 ha 11 a 00 ca	M. DELATOUR Marc
AE 249	0 ha 87 a 80 ca	Mme COULON Marie-Josephe
Commune de NANCHEZ (PRENOVEL)		
ZB 014	0 ha 63 a 80 ca	Mme FAIVRE Danièle
ZA 040	0 ha 72 a 90 ca	M. MANGEART Sylvain
ZA 568	0 ha 18 a 86 ca	M. MANGEART Sylvain
ZB 015	1 ha 09 a 30 ca	Sté forestières du Tourgeret
ZB 027	1 ha 63 a 50 ca	M. JANIER DUBRY
ZC 046	2 ha 66 a 00 ca	MM. CHARTON Jean-Jacques et Christophe
Commune NANCHEZ (LA CHAUX DES PRES)		
ZA 045	1 ha 30 a 00 ca	M. MIRAD
ZA 046	1 ha 03 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 047	0 ha 20 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 053	0 ha 73 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 057	1 ha 96 a 38 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 086	6 ha 30 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 101	1 ha 78 a 60 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 060	2 ha 30 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 097	0 ha 12 a 72 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZA 056	0 ha 78 a 50 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 047	2 ha 78 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 102	5 ha 30 a 00 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 098	0 ha 18 a 84 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 010	0 ha 14 a 93 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange
ZB 098	0 ha 18 a 84 ca	Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE Solange

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-10-00005

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL BONNIER



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL DU BONNIER
M. Mme GUYON Jean-Marie et Nadine
3 rue de Bourgogne
Villangrette
39120 SAINT-LOUP

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

10 FEV. 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 25 janvier 2021, une demande d'autorisation d'exploiter pour **4 ha 51 a 10 ca** situés sur la commune de Montholier et exploités par vous-même (régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 25 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

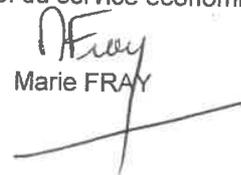
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 25 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL DU BONNIER (M. Mme GUYON Jean-Marie et Nadine)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune DE MONTHOLIER		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZB 009	1 ha 17 a 00 ca	M. GUYON Jean-Marie
ZB 023	0 ha 27 a 20 ca	M. GUYON Jean-Marie
ZB 027	3 ha 06 a 90 ca	M. GUYON Jean-Marie

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-08-00022

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DE L'ECUREUIL



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

EARL DE L'ECUREUIL
M. BELSOT Pierre
1 chemin de la fragneuse
39120 LE DESCHAUX

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

08 FEV. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 22 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour **6 ha 79 a 35 ca** situés sur la commune de Le Deschaux et exploités par M. MICHAUD Gérard.

Votre dossier a été enregistré complet au 22 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

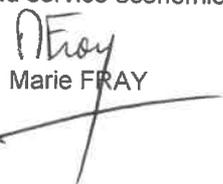
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 22 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : EARL DE L'ECUREUIL (M. BELSOT Pierre)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de LE DESCHAUX		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZB 031	0 ha 90 a 15 ca	M. BELSOT Auguste
ZK 030	1 ha 83 a 60 ca	Commune de LE DESCHAUX
ZH 107	1 ha 65 a 20 ca	Commune de LE DESCHAUX
ZB 051	1 ha 24 a 80 ca	Commune de LE DESCHAUX
ZB 053	1 ha 15 a 60 ca	Commune de LE DESCHAUX

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-18-00035

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DE LA CH'TITE FAMILLE

EARL DE LA CH'TITE FAMILLE
M. DELESALLE Benjamin
Chemin de Palavard Villette
39240 CORNOD

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier
Affaire suivie par :
Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

10 8 DEC. 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour **131 ha 06 a 77 ca** situés sur les communes de Cornod, Thoirette, Vosbles et exploités par le GAEC SOTTIL.

Votre dossier a été enregistré complet au 10 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **10 avril 2021**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
Le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

DEMANDEUR : EARL DE LA CH'TITE FAMILLE (M. DELESALLE Benjamin)
 DESCRIPTION DU PROJET : Installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CORNOD		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZA 035	2 ha 08 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZA 047	1 ha 14 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZD 044	1 ha 40 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 073	0 ha 83 a 10 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 074	2 ha 45 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 075	0 ha 36 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 076	0 ha 48 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 082	0 ha 20 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 018	1 ha 69 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 012	0 ha 95 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 031	0 ha 38 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 084	4 ha 36 a 90 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 099	0 ha 32 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 097	1 ha 32 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 095	1 ha 47 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 098	0 ha 39 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZH 101	0 ha 81 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 015	2 ha 44 a 90 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 016	1 ha 54 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 017	0 ha 96 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 091	2 ha 61 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 054	0 ha 81 a 50 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 110	0 ha 58 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 109	0 ha 55 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 107	0 ha 56 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 108	2 ha 94 a 04 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 112	5 ha 28 a 95 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 126	0 ha 49 a 10 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 234	1 ha 22 a 05 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 125	3 ha 50 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 069	0 ha 52 a 90 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 234	1 ha 22 a 05 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 138	3 ha 30 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 139	0 ha 98 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 176	1 ha 33 a 90 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 235	0 ha 31 a 68 ca	M. SOTTIL Philippe
ZK 038	0 ha 10 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZK 039	0 ha 15 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe

ZL 015	1 ha 88 a 10 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 014	0 ha 36 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 081	1 ha 66 a 40 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 043	2 ha 77 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 077	0 ha 99 a 75 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 078	2 ha 30 a 95 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 058	0 ha 10 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 059	0 ha 30 a 75 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 057	0 ha 35 a 90 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 076	2 ha 61 a 57 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 054	1 ha 75 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 090	2 ha 59 a 03 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 084	1 ha 19 a 85 ca	M. SOTTIL Philippe
ZM 067	0 ha 14 a 40 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 025	0 ha 26 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 026	0 ha 41 a 60 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 035	1 ha 58 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 164	1 ha 19 a 16 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 046	0 ha 35 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 047	0 ha 19 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 048	0 ha 17 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 049	0 ha 18 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 052	2 ha 99 a 10 ca	M. SOTTIL Philippe
ZN 051	1 ha 06 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 063	0 ha 89 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
ZL 079	2 ha 92 a 20 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 128	1 ha 44 a 30 ca	M. PETITJEAN André
ZN 050	0 ha 20 a 50 ca	M. PERNET Michel
ZN 059 J 01	0 ha 47 a 30 ca	M. PERNET Michel
ZN 059 K 02	0 ha 47 a 30 ca	M. PERNET Michel
ZH 001 B	2 ha 44 a 85 ca	Mme BURGAT Marie-France
ZH 001 C	0 ha 65 a 40 ca	Mme BURGAT Marie-France
ZI 177	0 ha 96 a 90 ca	Mme BURGAT Marie-France
ZI 105	0 ha 45 a 65 ca	Mme BURGAT Marie-France
ZI 106	0 ha 33 a 40 ca	Mme BURGAT Marie-France
ZL 008	6 ha 04 a 70 ca	Mme PROST Evelyne
ZL 026	0 ha 62 a 40 ca	Mme PROST Evelyne
ZL 093 J 01	1 ha 90 a 79 ca	Mme PROST Evelyne
ZL 093 K 02	0 ha 95 a 39 ca	Mme PROST Evelyne
ZI 164	0 ha 72 a 00 ca	M. SOTTIL Jean-Paul
ZN 036	1 ha 30 a 00 ca	Mme ROCHET Anne-Marie
ZL 065	1 ha 79 a 30 ca	M. CLAPPE Gaby
ZM 064	0 ha 52 a 30 ca	M. CLAPPE Gaby
ZH 028	0 ha 89 a 90 ca	M. DEVAUX Guy
F 028	0 ha 19 a 09 ca	M. GRENIER Alban

ZK 030	0 ha 44 a 32 ca	M. GRENIER Alban
Commune de THOIRETTE		
OD 172	0 ha 05 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 179	0 ha 24 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 213	0 ha 09 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 457	0 ha 23 a 40 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 464	0 ha 04 a 10 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 465	0 ha 43 a 70 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 477	0 ha 32 a 40 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 479	0 ha 50 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 517	0 ha 33 a 80 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 546	0 ha 14 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 512	0 ha 25 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 220	0 ha 15 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 482	0 ha 13 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 503	0 ha 20 a 00 ca	M. SOTTIL Philippe
OD 435	0 ha 08 a 30 ca	M. SOTTIL Philippe
ZI 164	0 ha 72 a 00 ca	M. SOTTIL Jean-Paul
D 484	0 ha 34 a 70 ca	M. SOTTIL Jean-Paul
D 486	0 ha 09 a 10 ca	M. SOTTIL Jean-Paul
D 515	0 ha 46 a 70 ca	M. SOTTIL Jean-Paul
Commune de THOIRETTE (suite)		
D 146	0 ha 22 a 35 ca	M. BOISNIER Claude
D 169	0 ha 07 a 40 ca	M. BOISNIER Claude
D 181	0 ha 10 a 60 ca	M. BOISNIER Claude
D 192	0 ha 10 a 60 ca	M. BOISNIER Claude
D 216	0 ha 17 a 60 ca	M. BOISNIER Claude
D 474	0 ha 10 a 30 ca	M. BOISNIER Claude
D 490	0 ha 17 a 20 ca	M. BOISNIER Claude
D 492	0 ha 10 a 00 ca	M. BOISNIER Claude
D 493	0 ha 46 a 30 ca	M. BOISNIER Claude
D 544	0 ha 61 a 00 ca	M. BOISNIER Claude
D 547	0 ha 72 a 00 ca	M. BOISNIER Claude
D 533	0 ha 21 a 60 ca	M. CHARMETTE Henri
D 535	0 ha 09 a 70 ca	M. CHARMETTE Henri
D 541	0 ha 08 a 60 ca	M. CHARMETTE Henri
D 446	0 ha 12 a 70 ca	Mme GUILLOT Andrée
D 548	0 ha 72 a 00 ca	Mme GUILLOT Andrée
Commune de VOSBLES		
ZC 022 J 02	0 ha 36 a 48 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 022 K 04	0 ha 72 a 92 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 023 A 03	2 ha 94 a 68 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 023 B 05	0 ha 49 a 12 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 024 BJ 03	1 ha 27 a 41 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 024 BK 04	0 ha 42 a 49 ca	M. MARECHAL Jean-Yves

ZC 025 J 03	1 ha 44 a 00 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZC 025 K 04	0 ha 48 a 00 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 015	1 ha 11 a 10 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 016 A 03	0 ha 67 a 25 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 016 B 03	0 ha 35 a 95 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 043 J 01	0 ha 30 a 06 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 043 K 03	0 ha 10 a 04 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 044 J 01	0 ha 88 a 46 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZD 044 K 03	0 ha 44 a 24 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZH 053 A 01	2 ha 45 a 30 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZH 053 B 03	0 ha 52 a 30 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZL 029 A 03	0 ha 74 a 80 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZL 029 B 05	0 ha 25 a 40 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZL 029 C 03	0 ha 31 a 00 ca	M. MARECHAL Jean-Yves
ZL 029 D 05	0 ha 14 a 60 ca	M. MARECHAL Jean-Yves

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2020-12-11-00037

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC COURDEROT



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

GAEC COURDEROT
(MM. C OURDEROT Nicolas et Etienne)
Ferme de Montmourey
39700 MALANGE

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

11 DEC. 2020

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 7 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour **4 ha 20 a 00 ca** situés sur la commune de Malange et exploités par le GAEC LA FAVIERE ENCHANTEE.

Votre dossier a été enregistré complet au 7 décembre 2020.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **7 avril 2021, vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
le chef du service économie agricole


Yves CHEVALLIER

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : GAEC COURDEROT (MM. COURDEROT Nicolas et Etienne)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement – Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MALANGE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZE 004	0 ha 79 a 80 ca	SCI CEJAC
AD 102 et 121	0 ha 46 a 00 ca	SCI CEJAC
ZE 004	2 ha 74 a 20 ca	SCI CEJAC
ZE 004 et AD 101	0 ha 20 a 00 ca	SCI CEJAC

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-16-00005

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC DE L'UPPERCUT



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

GAEC DE L'UPPERCUT
MM. MARILLER Eric et Lucas
3 sous le Dievant
39270 CHAVERIA

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

1 6 FEV. 2021

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 28 janvier 2021 une demande d'autorisation d'exploiter pour 89 ha 85 a 95 ca situés sur les communes de Moutonne, Beffia, Marigna, Présilly, Orgelet, Nancuisse et exploités par M. MARILLER Eric.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 mai 2021, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole

Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : GAEC DE L'UPPERCUT

DESCRIPTION DU PROJET : Création du GAEC DE L'UPPERCUT dans le cadre de l'association de M. MARILLER Eric avec son fils Lucas qui s'installe

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MOUTONNE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
A 428	0 ha 20 a 70 ca	Mme MARILLER Solange
A 450	0 ha 40 a 70 ca	Mme MARILLER Solange
A 452	0 ha 27 a 05 ca	Mme MARILLER Solange
A 454	0 ha 85 a 85 ca	Mme MARILLER Solange
A 462	0 ha 38 a 20 ca	Mme MARILLER Solange
A 493	0 ha 25 a 30 ca	Mme MARILLER Solange
A 495	0 ha 11 a 40 ca	Mme MARILLER Solange
A 684	0 ha 28 a 74 ca	Mme MARILLER Solange
ZB 068	0 ha 57 a 30 ca	Mme MARILLER Solange
A 693	0 ha 01 a 31 ca	Commune de MOUTONNE
ZA 031	9 ha 93 a 80 ca	Commune de MOUTONNE
ZB 095	0 ha 01 a 02 ca	Commune de MOUTONNE
ZB 089	1 ha 41 a 10 ca	M. MARILLER Eric
ZA 025	1 ha 39 a 90 ca	M. MARILLER Eric
A 525	2 ha 74 a 53 ca	M. MARILLER Eric
ZA 040	1 ha 13 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 094	6 ha 14 a 30 ca	M. MARILLER Eric
A 338	0 ha 61 a 05 ca	M. MARILLER Eric
A 339	0 ha 85 a 50 ca	M. MARILLER Eric
A 340	0 ha 28 a 00 ca	M. MARILLER Eric
A 502	0 ha 20 a 28 ca	M. MARILLER Eric
A 503	0 ha 35 a 70 ca	M. MARILLER Eric
A 504	0 ha 02 a 60 ca	M. MARILLER Eric
A 525	2 ha 74 a 52 ca	M. MARILLER Eric
A 689	0 ha 24 a 28 ca	M. MARILLER Eric
A 691	0 ha 21 a 43 ca	M. MARILLER Eric
ZA 005	1 ha 06 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZA 020	4 ha 21 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZA 021	1 ha 63 a 40 ca	M. MARILLER Eric
ZA 025	5 ha 41 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZB 043	2 ha 53 a 60 ca	M. MARILLER Eric
ZB 012	1 ha 56 a 00 ca	M. MARILLER Eric
ZB 016	0 ha 99 a 50 ca	M. MARILLER Eric
ZB 031	0 ha 76 a 30 ca	M. MARILLER Eric
ZB 034	6 ha 03 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 052	1 ha 38 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZB 054	0 ha 07 a 20 ca	M. MARILLER Eric
ZB 056	1 ha 16 a 90 ca	M. MARILLER Eric

ZB 057	3 ha 24 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZB 058	1 ha 72 a 90 ca	M. MARILLER Eric
ZB 059	0 ha 87 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZB 060	2 ha 90 a 40 ca	M. MARILLER Eric
ZB 061	0 ha 92 a 90 ca	M. MARILLER Eric
Commune de BEFFIA		
ZB 059	9 ha 74 a 05 ca	M. MARILLER Eric
Commune de MARGINA		
ZC 036	4 ha 48 a 19 ca	M. MARILLER Eric
Commune de NANCUISE		
ZE 061	0 ha 96 a 53 ca	M. MARILLER Eric
ZE 066	0 ha 77 a 80 ca	M. MARILLER Eric
Commune de PRESILLY		
ZE 015	1 ha 69 a 80 ca	M. MARILLER Eric
ZE 016	2 ha 08 a 60 ca	M. MARILLER Eric
Commune d'ORGELET		
ZN 020	0 ha 19 a 70 ca	M. MARILLER Eric
ZN 084	1 ha 62 a 20 ca	M. MARILLER Eric
ZN 086	0 ha 07 a 92 ca	M. MARILLER Eric

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-02-16-00007

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC STOLLER



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

GAEC STOLLER
M. Mme STOLLER Jakob et Katharina
1 chemin de l'île
39120 RAHON

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

16 FEV. 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 24 décembre 2020, une demande d'autorisation d'exploiter pour 6 ha 42 a 80 ca situés sur les communes de Le Deschaux, Villers-Robert et exploités par vous-mêmes (Régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 21 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **21 mai 2021**, **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : GAEC STOLLER (M. Mme STOLLER Jakob et Katharina)
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement - Régularisation
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune du DESCHAUX		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZB 084 et 091	3 ha 83 a 10 ca	M. FOUGERES Michel
Commune de VILLERS-ROBERT		
ZA 094 et ZA 096	2 ha 59 a 70 ca	M. FOUGERES Michel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-25-00010

accusé réception complet autorisation exploiter
MONVOISIN Damien (1)



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Monsieur MONVOISIN Damien
6 rue du lieutenant Froidurot
39200 SAINT-CLAUDE

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

25 JAN. 2021

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 22 décembre 2020 une demande d'autorisation d'exploiter pour 168 ha 90 a 74 ca situés sur les communes de Bellecombe, Les Moussières, La Pesse et exploités par M. VER-GUET Michel.

Votre dossier a été enregistré complet au 15 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 15 mai 2021, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : Monsieur MONVOISIN Damien
 DESCRIPTION DU PROJET : Installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune DE BELLECOMBE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
B 688	5 ha 84 a 35 ca	Mme PLAISANTIN Mireille, M. PLAISANTIN Alain, Mme PLAISANTIN Joëlle, Mme BRONCEL Michelle
B 372	13 ha 91 a 35 ca	Mme PLAISANTIN Mireille, M. PLAISANTIN Alain, Mme PLAISANTIN Joëlle, Mme BRONCEL Michelle
B 378	1 ha 07 a 79 ca	Mme PLAISANTIN Mireille, M. PLAISANTIN Alain, Mme PLAISANTIN Joëlle, Mme BRONCEL Michelle
B 186	0 ha 51 a 40 ca	M. VERGUET Jacky
B 188	3 ha 79 a 45 ca	M. VERGUET Jacky
B 189	2 ha 45 a 50 ca	M. VERGUET Jacky
B 190	0 ha 90 a 20 ca	M. VERGUET Jacky
B 152	0 ha 53 a 30 ca	M. VERGUET Michel
B 142	2 ha 77 a 00 ca	M. VERGUET Michel
B 159	0 ha 38 a 10 ca	M. VERGUET Michel
B 402	8 ha 22 a 45 ca	M. VERGUET Michel
B 500	6 ha 04 a 80 ca	M. VERGUET Michel
B 508	1 ha 19 a 20 ca	M. VERGUET Michel
B 504	3 ha 96 a 20 ca	M. VERGUET Michel
B 502	0 ha 81 a 50 ca	M. VERGUET Michel
B 154	0 ha 42 a 00 ca	M. VERGUET Michel
B 506	0 ha 11 a 20 ca	M. VERGUET Michel
B 643	3 ha 56 a 08 ca	M. VERGUET Michel
B 645	0 ha 53 a 00 ca	M. VERGUET Michel
B 446	0 ha 21 a 52 ca	M. VERGUET Michel
B 596	5 ha 55 a 75 ca	M. VERGUET Michel
B 598	3 ha 06 a 12 ca	M. VERGUET Michel
B 215	1 ha 27 a 10 ca	M. VERGUET Michel
B 211	2 ha 06 a 60 ca	M. VERGUET Michel
B 210	5 ha 47 a 25 ca	M. VERGUET Michel
B 640	2 ha 92 a 18 ca	M. VERGUET Michel
B 660	0 ha 83 a 47 ca	M. FLEURY Marc
B 194	2 ha 81 a 40 ca	M. VERGUET Alain
B 176	0 ha 52 a 90 ca	M. MERMET-MARECHAL
B 038	1 ha 80 a 30 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 039	0 ha 63 a 53 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 040	1 ha 24 a 20 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 342	3 ha 71 a 36 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 358	1 ha 70 a 79 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 052 J	2 ha 75 a 75 ca	M. VESCO René
B 052 K	2 ha 75 a 75 ca	M. VESCO René
B 366	10 ha 00 a 25 ca	M. VESCO René

B 374	1 ha 20 a 04 ca	M. VESCO René
B 482	0 ha 01 a 20 ca	M. VESCO René
B 483	1 ha 13 a 25 ca	M. VESCO René
B 049	0 ha 69 a 10 ca	M. VESCO René
B 050	0 ha 94 a 00 ca	M. VESCO René
B 173	1 ha 77 a 40 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 180	2 ha 53 a 10 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 181	2 ha 02 a 50 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 182	1 ha 09 a 50 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 183	2 ha 44 a 70 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 184	3 ha 45 a 40 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 179	1 ha 30 a 50 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 522	4 ha 89 a 90 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 557	2 ha 88 a 80 ca	M. ROLANDEZ Raymond
B 171	0 ha 85 a 00 ca	M. SAILLET Claude
B 383	1 ha 22 a 92 ca	M. SAILLET Claude
B 391	1 ha 59 a 73 ca	M. SAILLET Claude
B 393	3 ha 08 a 90 ca	M. SAILLET Claude
B 395	0 ha 46 a 70 ca	M. SAILLET Claude
B 078	4 ha 96 a 20 ca	Mme DUCRET Nicole
B 079	1 ha 44 a 90 ca	Mme DUCRET Nicole
B 496	1 ha 25 a 10 ca	Mme DUCRET Nicole
Commune des MOUSSIERES		
B 235	0 ha 60 a 30 ca	Mme DESTRYKER Kirsten
B 236	1 ha 64 a 45 ca	Mme DESTRYKER Kirsten
B 237	0 ha 41 a 00 ca	Mme DESTRYKER Kirsten
B 238	0 ha 78 a 05 ca	Mme DESTRYKER Kirsten
B 229	1 ha 55 a 80 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 230	2 ha 06 a 60 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 231	4 ha 21 a 80 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 232	0 ha 85 a 95 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 233	4 ha 85 a 50 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 234	1 ha 75 a 85 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 239	0 ha 09 a 05 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 240	0 ha 01 a 15 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
B 405	0 ha 69 a 70 ca	Mme GRILLET Claudette, M. GROSTABUSSIAT Denis
Commune de LA PESSE		
A 497	0 ha 87 a 90 ca	M. GRANDCLEMENT Philippe, Mme VAUDROUX Madeleine , M. GUILLOT Jacques
Ab 196	0 ha 77 a 71 ca	M. GRANDCLEMENT Philippe, Mme VAUDROUX Madeleine , M. GUILLOT Jacques

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2021-01-19-00032

accusé réception complet autorisation exploiter
SCEA GREENWOOD FARM



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SCEA GREENWOOD FARM
Mme RAIMONDO Françoise
210 chemin d'écuria
39160 SENAUD VAL D'EPY

Le directeur

Service Economie Agricole
Bureau installation, investissements et foncier

Affaire suivie par :

Aline GUICHARD
Tél : 03 84 86 81 04

Lons-le-Saunier, le

19 JAN. 2021

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, une demande d'autorisation d'exploiter pour 27 ha 71 a 75 ca situés sur la commune de Val d'Epy et exploités par vous-même (régularisation).

Votre dossier a été enregistré complet au 15 janvier 2021.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 15 mai 2021 **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
l'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
<http://www.jura.gouv.fr>

1/1

DEMANDEUR : SCEA GREENWOOD FARM - Mme RAIMONDO Françoise

DESCRIPTION DU PROJET : Régularisation

IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de VAL D'EPY (SENAUD)		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
B 044	2 ha 50 a 00 ca	Commune de VAL D'EPY
Commune de VAL D'EPY (NANTEY)		
D 679	5 ha 13 a 00 ca	Commune de VAL D'EPY
D 406	0 ha 65 a 80 ca	Commune de VAL D'EPY
A 081	0 ha 26 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
A 340	0 ha 01 a 85 ca	Mme RAIMONDO Françoise
B 391	0 ha 07 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
B 400	0 ha 11 a 10 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 491	0 ha 30 a 55 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 506	0 ha 21 a 50 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 507	0 ha 09 a 40 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 556	0 ha 01 a 65 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 232	0 ha 04 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 361	0 ha 04 a 30 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 362	0 ha 33 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 363	0 ha 11 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 242	0 ha 08 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 300	0 ha 17 a 10 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 301	0 ha 10 a 90 ca	Mme RAIMONDO Françoise
A 430	0 ha 06 a 13 ca	Mme RAIMONDO Françoise
B 081	0 ha 09 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
B 082	0 ha 49 a 30 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 577	0 ha 11 a 30 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 607	0 ha 05 a 40 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 084	0 ha 12 a 40 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 154	0 ha 02 a 58 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 158	0 ha 00 a 49 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 159	0 ha 02 a 99 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 199	0 ha 50 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 201	0 ha 13 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 213	0 ha 40 a 90 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 241	0 ha 21 a 60 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 025	0 ha 28 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 059	0 ha 11 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 069	0 ha 10 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 070	0 ha 02 a 02 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 071	0 ha 05 a 10 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 075	0 ha 11 a 90 ca	Mme RAIMONDO Françoise

D 080	0 ha 06 a 10 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 081	0 ha 04 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 598	0 ha 09 a 40 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 599	0 ha 10 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 604	0 ha 57 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 605	0 ha 19 a 60 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 606	0 ha 48 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 613	0 ha 82 a 55 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 614	0 ha 07 a 83 ca	Mme RAIMONDO Françoise
D 004	0 ha 07 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 580	0 ha 60 a 30 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 581	0 ha 14 a 00 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 584	0 ha 01 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 586	0 ha 36 a 50 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 589	0 ha 16 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 590	0 ha 19 a 50 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 591	0 ha 29 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 592	0 ha 12 a 90 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 557	0 ha 02 a 04 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 563	0 ha 02 a 70 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 564	0 ha 08 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 567	0 ha 24 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 568	0 ha 10 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 576	0 ha 10 a 50 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 578	0 ha 05 a 46 ca	Mme RAIMONDO Françoise
C 579	0 ha 18 a 20 ca	Mme RAIMONDO Françoise
B 096	0 ha 36 a 70 ca	SCI RED SPRING
B 103	0 ha 56 a 60 ca	SCI RED SPRING
B 104	0 ha 07 a 70 ca	SCI RED SPRING
B 105	0 ha 14 a 70 ca	SCI RED SPRING
B 229	0 ha 09 a 25 ca	SCI RED SPRING
B 368	0 ha 11 a 10 ca	SCI RED SPRING
B 371	0 ha 19 a 10 ca	SCI RED SPRING
B 372	0 ha 14 a 60 ca	SCI RED SPRING
D 524	0 ha 30 a 15 ca	SCI RED SPRING
D 722	0 ha 61 a 86 ca	SCI RED SPRING
B 066	0 ha 09 a 80 ca	SCI RED SPRING
B 086	0 ha 62 a 10 ca	SCI RED SPRING
B 087	0 ha 06 a 10 ca	SCI RED SPRING
B 090	0 ha 25 a 40 ca	SCI RED SPRING
B 091	0 ha 46 a 50 ca	SCI RED SPRING
B 092	0 ha 16 a 30 ca	SCI RED SPRING
D 276	0 ha 35 a 30 ca	SCI RED SPRING
D 277	0 ha 26 a 40 ca	SCI RED SPRING
D 348	0 ha 27 a 60 ca	SCI RED SPRING

D 349	0 ha 07 a 50 ca	SCI RED SPRING
D 417	0 ha 10 a 70 ca	SCI RED SPRING
D 521	0 ha 37 a 37 ca	SCI RED SPRING
D 522	0 ha 04 a 28 ca	SCI RED SPRING
D 523	0 ha 05 a 65 ca	SCI RED SPRING
C 208	0 ha 11 a 90 ca	SCI RED SPRING
C 391	0 ha 14 a 35 ca	SCI RED SPRING
C 392	0 ha 13 a 40 ca	SCI RED SPRING
C 449	0 ha 15 a 67 ca	SCI RED SPRING
C 450	0 ha 26 a 13 ca	SCI RED SPRING
C 457	0 ha 30 a 40 ca	SCI RED SPRING
C 530	0 ha 33 a 20 ca	SCI RED SPRING
C 534	0 ha 12 a 95 ca	SCI RED SPRING
C 527	0 ha 14 a 00 ca	SCI RED SPRING
C 528	0 ha 10 a 90 ca	SCI RED SPRING
C 533	0 ha 13 a 50 ca	SCI RED SPRING
D 443	0 ha 20 a 50 ca	SCI RED SPRING
C 154	0 ha 13 a 10 ca	SCI RED SPRING
C 164	0 ha 16 a 90 ca	SCI RED SPRING
C 172	0 ha 02 a 50 ca	SCI RED SPRING
C 207	0 ha 29 a 60 ca	SCI RED SPRING
B 126	0 ha 16 a 35 ca	SCI RED SPRING
B 435	0 ha 15 a 45 ca	SCI RED SPRING
B 444	0 ha 05 a 85 ca	SCI RED SPRING
B 492	0 ha 17 a 20 ca	SCI RED SPRING
B 660	0 ha 07 a 40 ca	SCI RED SPRING

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2021-06-04-00002

arrêté 01 2021 07 du 04062021 compétences
générales



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Décision portant subdélégation de signature de M. Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté ;

Compétences générales

ARRETE N° 01/2021-07 du 04 juin 2021

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de la consommation ;
Vu le code du commerce ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code rural ;
Vu le code du sport ;
Vu le code des marchés publics
Vu le code du tourisme ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de M. Jean RIBEIL au poste de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-76 BAG du 30 mars 2021 portant délégation de signature de M. le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté à M. Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Vincent BEUSELINCK sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Patrick SALLES sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi, solidarités » ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Philippe BAYOT sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de « directeur régional délégué » ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Sandrine PARAZ sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « Politique du Travail » ;

Vu la décision en date du 06 mai 2021 par laquelle le Directeur régional de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté confie l'intérim du Secrétariat Général à Mme Sandrine PARAZ ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Séverine MERCIER sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable adjoint du pôle « entreprises, emploi, solidarités » ;

DECIDE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, aux agents et fonctionnaires de la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté désignés ci-après, concernant les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale région Bourgogne-Franche-Comté dans les domaines suivants, dans leur ressort territorial respectif :

A) L'exercice des missions de la DREETS, dans la limite de leurs attributions, telles que prévues par le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

B) La gestion des absences des personnels de la DREETS, hors absences exceptionnelles.

C) La gestion courante des personnels titulaires ou non titulaires relevant des BOP 124, 134, 155 et 305 dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

Ces dispositions sont sans préjudice de l'exercice des pouvoirs propres du directeur régional : propositions de promotions, d'avancements, d'indemnités, avis sur les demandes de mutation, tenue des entretiens professionnels, procédures disciplinaires, etc.

Vincent BEUSELINCK, responsable du Pôle « Concurrence Consommation Répression des fraudes et Métrologie »,

Patrick SALLES, responsable du pôle « Economie Emploi Compétences Solidarités »,

Sandrine PARAZ, responsable du pôle « Politique du travail »,

Sandrine PARAZ, secrétaire générale par intérim,

Philippe BAYOT, directeur régional délégué,

Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des agents visés à l'article 1, la subdélégation de signature sera exercée :

- pour les décisions visées à l'article 1 § A, B, D, aux personnes suivantes :

Pour le secrétariat général

Khar SIDIBE, responsable du département Finances

Denis MONNERET, responsable du département Moyens Généraux

Camille SUPLISSON, responsable du département Relations sociales

Pour le Pôle C

Pour les missions relevant de la mission concurrence, consommation et répression des fraudes :

Jérôme BEGUET, adjoint au responsable du Pôle C et chef du service concurrence,

Jean-Yves CHARVY, adjoint au responsable du Pôle C et chef du service animation/coordination et appui aux DDI ;

David MERLE, chef du service Brigade d'Enquêtes des Vins et Spiritueux (BEVS).

Pour ce qui concerne les actes relevant de la mission métrologie légale :

Thierry MEYER, chef du service métrologie légale

Pour le Pôle EECS

Séverine MERCIER, chef du service Mission Transversalité, Projets complexes, Inspection contrôles, Programmation et exécution budgétaire

Philippe COMTE, chef du service régional de contrôle de la formation professionnelle

Sophie ENGELHARD, chef du service FSE

Alix DUMONT SAINT-PIERRE, responsable du service Insertion sociale et solidarités

Philippe MASSIA, responsable du service Evolution des compétences et Mutations économiques

M. CURTELIN, responsable par intérim du Service Economique de l'Etat en région

Nathalie CHARPENTIER, responsable du service Egalité et Accès à l'emploi

Isabelle GARTNER, responsable du service Formation et Certification du secteur social et paramédical

Anita JACQUES, responsable adjointe du service Formation et Certification du secteur social et paramédical

Pour le Pôle T

Laurent BOISSEROLLES, adjoint au responsable du Pôle T

Barbara RUBAGOTTI, chef du département «Contrôle régional»

David JEANGUYOT, chef du Service Régional d'Appui

Pour le SESE

Lionel DURAND, responsable du service SESE

Emilie VIVAS, adjointe au responsable du service

Article 3

Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 1, demeurent soumis à la signature du Préfet de région :

- La signature des conventions liant l'Etat à la région, aux départements et à leurs établissements publics ;
- Les correspondances, décisions adressées au Président de la République, au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Président du Conseil régional et aux Présidents des Conseils départementaux ;
- Les actes réglementaires et autres arrêtés de portée générale ;
- Les requêtes, mémoires ou autres correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat ;
- Les décisions de subvention supérieures à 250 000 € destinées aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Article 4

M. Jean RIBEIL est habilité à présenter les observations orales de l'Etat devant les juridictions administratives, judiciaires et civiles à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation, ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le directeur de la DREETS, devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PREFET DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
ET PAR SUBDELEGATION DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA DREETS

Article 6

La présente décision abroge toute décision antérieure.

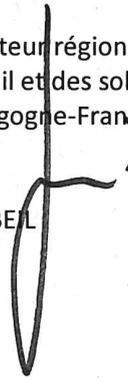
Article 7

Le directeur régional de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Besançon, 04 juin 2021

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté,

Jean RIBEL



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2021-06-03-00002

Arrêté interdépartemental n° 2021-49 Fixant les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation de coupe d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers après coupe rase

Arrêté interdépartemental n° 2021-49

Fixant les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation de coupe d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers après coupe rase

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de Côte-d'Or,

Le préfet de la Nièvre,

Le préfet de Saône-et-Loire,

Le préfet de l'Yonne,

Vu le code forestier, notamment ses articles L124-5 et 6 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'Office national des forêts en date du 31 mai 2021 ;

Vu l'avis du Centre national de la propriété forestière – délégation de Bourgogne-Franche-Comté en date du 26 mai 2021.

Considérant la nécessité d'assurer la pérennité et la qualité de la ressource forestière pour les forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale des territoires de Côte d'Or et de Messieurs les directeurs départementaux des territoires de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Régime général pour les coupes prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie

Dans les bois et forêts des départements de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne ne présentant pas de garantie de gestion durable, le seuil prévu au premier alinéa de l'article L124-5 du code forestier est fixé à 4 ha.

Article 2 : Régime particulier à certaines communes du massif du Morvan pour les coupes prélevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie

Afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan, le seuil fixé à l'article 1^{er} est ramené à 2 hectares pour les bois et forêts des communes listées ci-dessous :

Côte d'Or : Ménessaire.

Nièvre : Arleuf, Brassy, Dun-les-Places, Fâchin, Gien-sur-Cure, Glux-en-Glenne, Montsauches-Settons, Moux-en-Morvan, Ouroux-en-Morvan, Planchez, Saint-André-en-Morvan, Villapourçon.

Saône-et-Loire : Anost, Chissey-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix.

Yonne : Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Saint-Germain-des-Champs.

Article 3 : Renouvellement des peuplements après coupe rase

En application de l'article L124-6 du code forestier, dans tout massif forestier des départements de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne d'une étendue supérieure à 10 hectares, après toute coupe rase d'une surface supérieure ou égale à 2 hectares d'un seul tenant, la personne pour le compte de laquelle la coupe rase a été réalisée ou, à défaut, le propriétaire du sol, est tenu, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de 5 ans à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers.

Article 4 : Entrée en application

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Sont abrogés à compter du 1^{er} septembre 2021 :

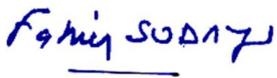
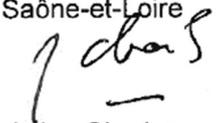
- L'arrêté préfectoral N°480 du 30 octobre 2008 fixant les seuils de surface prévus aux articles L9 et L10 du code forestier pour le département de la Côte d'Or ;
- L'arrêté préfectoral N°2016-DDT-850 du 31 mai 2016 fixant les seuils prévus aux articles L124-5 et L124-6 du code forestier pour le département de la Nièvre ;
- L'arrêté préfectoral N°08-03040 du 2 juillet 2008 portant Définition des seuils de surface de coupe vis-à-vis des articles L9 et L10 du code forestier pour le département de Saône-et-Loire ;
- L'arrêté préfectoral N°DDT/SEFC/2017/0019 du 17 novembre 2017 fixant les seuils de coupes forestières et abattages d'arbres prévus aux articles L124-5 et L124-6 du code forestier, dans le département de l'Yonne.

L'arrêté interdépartemental n° 21-41 du 5 février 2021 est retiré.

Article 5 : Exécution

Madame la directrice départementale des territoires de Côte d'Or, Messieurs les directeurs départementaux des territoires de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté et aux recueils des actes administratifs des préfectures de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Le 3 juin 2021

Le préfet de la Côte-d'Or  Fabien Sudry	Le préfet de la Nièvre  Daniel Barnier	Le préfet de Saône-et-Loire  Julien Charles	Le préfet de l'Yonne  Henri Prévost
---	--	--	--

DRAC Bourgogne Franche-Comté

BFC-2021-05-20-00005

Arrêté nomination CDAOA 89



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté
portant nomination de conservateur délégué des antiquités et objets d'art**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional adjoint des monuments historiques en date du 9 mars 2021 ;

Vu l'avis du Président du Conseil Départemental de l'Yonne, autorité d'emploi, en date du 10 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 18 mars 2021 ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

arrête :

Article 1^{er}

Mme Chloé CAZALET est nommée conservatrice-déléguée des antiquités et objets d'art du département de l'Yonne pour une durée de 4 ans à compter du 18 mars 2021.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Dijon, le

20 MAI 2021

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte